

AUDEMARS PIGUET

Le Brassus

RAPPORT SUR LES DEVOIRS DE
DILIGENCE ET DE TRANSPARENCE
RELATIF AUX MINÉRAIS ET MÉTAUX EN
PROVENANCE DE ZONES DE CONFLIT
ET AU TRAVAIL DES ENFANTS



À PROPOS *DU RAPPORT*

Ce document détaille le devoir de diligence d'Audemars Piguet, ses obligations ainsi que son rapport de conformité tel qu'exigé par l'Article 964j-I du Code suisse des obligations, ainsi que par l'Ordonnance suisse sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr). Il couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

À PROPOS *D'AUDEMARS PIGUET*

Audemars Piguet Holding SA (ci-après dénommée Audemars Piguet) est une société anonyme de droit suisse, dont le siège est au Brassus. Horloger de renommée internationale, Audemars Piguet crée des montres de Haute Horlogerie et propose des services personnalisés d'après-vente et de réparation. L'entreprise exploite trois principaux sites de production, tous situés en Suisse.

Audemars Piguet est la plus ancienne manufacture horlogère indépendante toujours dans les mains des familles fondatrices (Audemars et Piguet). Aujourd'hui encore, la marque établit des partenariats de proximité avec des artisans locaux, mariant un savoir-faire traditionnel aux technologies les plus avancées, afin de créer une valeur ajoutée pour ses clients, ses employés et sa communauté à travers le monde. Les valeurs et l'esprit entrepreneurial portés par ses fondateurs sont toujours au cœur de son identité. La gestion éthique de ses affaires joue un rôle central dans la manière dont Audemars Piguet dirige ses opérations et contribue à la viabilité à long terme de l'entreprise.

À PROPOS DE LA CONFORMITÉ

OBLIGATIONS RELATIVES AUX MINÉRAIS ET MÉTAUX

Exemption pour les minerais et métaux en provenance de zones de conflit

Audemars Piguet n'importe pas d'étain (Sn), de tantale (Ta) ni de tungstène (W), plus connus en tant que « 3T ». En 2023, les quantités utilisées par Audemars Piguet dans l'usinage sont en dessous des seuils définis par l'ODiTr. L'entreprise est par conséquent exemptée d'un rapport comme le prévoit l'Article 964j paragraphe 1 du Code suisse des obligations en matière de minerais et métaux.

Concernant l'or (Au), Audemars Piguet a mis en place une traçabilité de sa chaîne d'approvisionnement tant pour l'or recyclé que pour l'or minier, et est ainsi capable de démontrer que cet or ne provient pas de zones de conflit. Plus précisément, la société n'importe pas de minerais et s'approvisionne exclusivement en or « dégrossi » auprès d'affineurs suisses qui adhèrent aux mêmes principes de devoir de diligence édictés par le Responsible Jewellery Council (RJC). L'or minier provient exclusivement de petites mines et mines artisanales (« ASM – artisanal and small scale mines ») situées en dehors de zones de conflit et à haut risque (« Conflict-Affected and High-Risk Areas » ou CAHRA) et soutenues par le programme PX Impact®.

OBLIGATIONS RELATIVES AU TRAVAIL DES ENFANTS

Gouvernance et droits humains

Audemars Piguet s'engage à respecter les droits humains tout au long de sa chaîne de valeur et applique une politique de tolérance zéro à l'égard des violations de ceux-ci. Cet engagement s'exprime à travers sa structure de gouvernance tant interne qu'externe.

Les engagements de l'entreprise sont en adéquation avec les dix principes « Global Compact » des Nations Unies, lesquels invitent les entreprises à adopter, soutenir, et mettre en place un ensemble de valeurs fondamentales en matière de droits humains, de droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. En parallèle, Audemars Piguet se fonde sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (« United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights »), ainsi que le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises (« OECD Due Diligence Guidance for Responsible Business Conduct »), daté au 30 mai 2018.

L'adhésion et le renforcement permanent de la politique des droits humains sont conduits par le Comité de pilotage de la diligence raisonnable (ci-après nommé le Comité), comprenant des représentants des départements suivants : Développement durable, Légal, Approvisionnement responsable, Achats et Risques & conformité. Outre une sélection rigoureuse de ses fournisseurs et des matériaux employés, un groupe de travail a été créé en 2020 afin d'assurer le devoir de diligence et la traçabilité des pierres de couleur et de l'or.

Depuis 2023, son action s'étend également à tous les matériaux et services. La mission du Comité est d'établir et de vérifier la gouvernance, la documentation ainsi que la surveillance réglementaire requises pour qu'Audemars Piguet adhère aux standards les plus élevés de devoir de diligence et de gestion des risques à travers ses différentes chaînes d'approvisionnement.

Engagement en faveur d'un approvisionnement durable et éthique tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Audemars Piguet veille à développer des chaînes d'approvisionnement sûres, durables et éthiques. L'entreprise cartographie avec la plus grande attention sa chaîne de valeur pour assurer la transparence et la traçabilité de l'origine des matériaux afin d'identifier, d'évaluer, et de gérer les éventuels risques avec des fournisseurs directs ou des partenaires tiers.

Charte de développement durable

En 2015, Audemars Piguet a établi une Charte de développement durable (CDD) qui inclut notamment l'interdiction de recourir au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement (art 2.1), en accord avec les exigences des Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La CDD structure les relations commerciales entre Audemars Piguet et ses fournisseurs qui s'engagent à accepter son intégralité et de la partager avec ses propres fournisseurs. Au terme d'une révision menée en 2021, la CDD exige que tous les fournisseurs soient en conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de minerais et métaux issus de zones de conflit (étain, tantale, tungstène, or) afin de garantir un approvisionnement transparent et sans conflit (art 1.3).

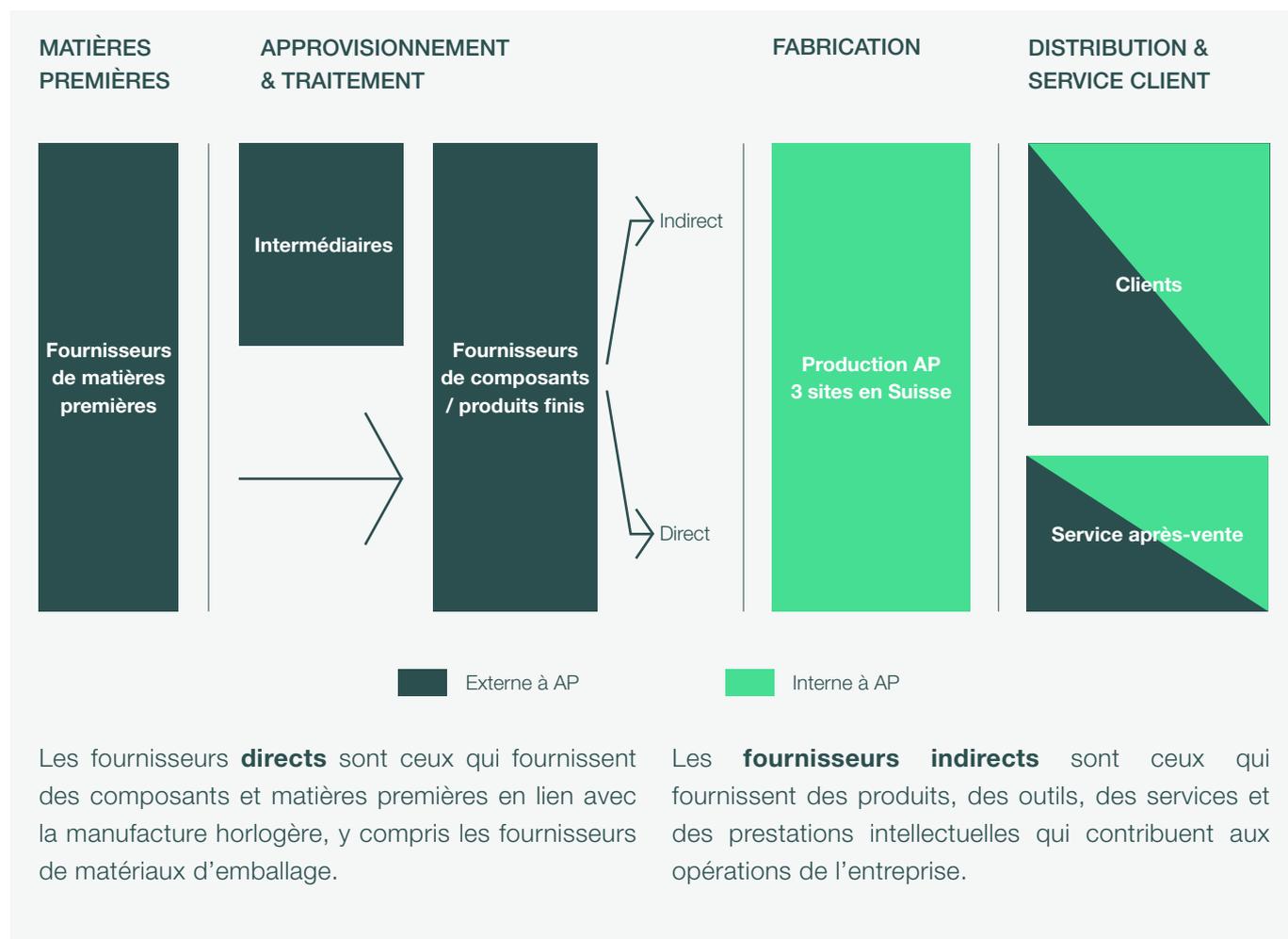
Audemars Piguet surveille et supervise l'acceptation et la mise en œuvre de la CDD par ses fournisseurs.

GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

CARTOGRAPHIE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La chaîne de valeur d'Audemars Piguet comporte :

- L'approvisionnement de matières premières chez ses fournisseurs.
- La transformation et/ou l'approvisionnement de composants et/ou de produits semi-finis et/ou finis et de services auprès de fournisseurs et intermédiaires.
- La manufacture de montres par Audemars Piguet au sein de ses trois sites de production situés en Suisse.
- La logistique, les ventes à des détaillants ou à des clients finaux, et le service après-vente international.



Engagement des fournisseurs

La Charte de développement durable comporte notamment l'obligation d'éliminer le travail des enfants de la chaîne d'approvisionnement (art 2.1), en accord avec les Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT). De plus, au terme d'une révision menée en 2021, la CDD exige que tous les fournisseurs soient conformes aux lois et réglementations applicables en matière de minerais et métaux issus de zones de conflit (étain, tantale, tungstène, or) afin de garantir un approvisionnement transparent et indépendant, exempt de tout conflit armé (art 1.3).

Dans le cadre de son amélioration continue, Audemars Piguet entend faire évoluer sa CDD en 2024, en la renommant « Code de conduite du fournisseur » (CCF). Comme la CDD, le CCF sera signé par tous les fournisseurs lorsqu'ils souhaitent engager ou renouveler une relation commerciale avec la marque. Le CCF renforcera les exigences environnementales et suivra les recommandations demandées par le Comité de pilotage de la diligence raisonnable, notamment en ce qui concerne le respect des droits humains (intégrant l'outil OIT).

Afin de garantir l'adoption de tous les engagements constitutifs du CCF, Audemars Piguet soutiendra ses fournisseurs, afin de garantir la bonne compréhension, transmission, et application du CCF auprès des différentes parties prenantes. Des efforts identiques menés pour la CDD se sont révélés concluants : à la suite d'un ambitieux programme d'implication des fournisseurs dans le cadre du Swiss Triple Impact (STI). En 2022, plus de 60 fournisseurs se sont engagés envers les droits humains et/ou les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à la fin de l'année 2023.

Guide des exigences ESG des matières premières

En 2023, Audemars Piguet a formalisé un guide des matières premières afin de centraliser toutes ses exigences concernant les différents matériaux utilisés. Ce document, actuellement en usage interne, sera transmis aux partenaires du CCF. Il a pour but de renforcer les pratiques d'approvisionnement responsable de l'entreprise, notamment à l'aide de certifications reconnues, de soutien à des pratiques commerciales équitables et de mesures permettant de prévenir les violations des droits humains. L'accent est mis sur la traçabilité et la transparence pour une meilleure visibilité de la chaîne d'approvisionnement.

GESTION DES RISQUES

L'évaluation et l'atténuation des risques ainsi que leur traçabilité sont des éléments fondamentaux des activités commerciales d'Audemars Piguet, un domaine dans lequel l'entreprise continuera d'accroître ses efforts, guidée par une analyse permanente du risque.

ÉVALUATION DES RISQUES

Pour évaluer tout risque potentiel ou écart par rapport à la politique de l'entreprise, Audemars Piguet organise régulièrement des visites et des audits sur site afin d'identifier tous les impacts potentiels et effectifs. L'une des forces de l'entreprise repose sur les relations pérennes et de confiance qu'elle entretient avec ses partenaires et fournisseurs, ce qui lui permet d'accéder à des informations stratégiques en termes de provenance, de traçabilité et de coopération sur toute la chaîne d'approvisionnement. Les évaluations des risques se concentrent principalement sur les risques saillants en matière de droits humains et de droits des enfants, de torture et de traitement inhumain, et de travail dangereux ou illégal. Ces risques sont régulièrement audités par des entreprises indépendantes expertes en la matière.

Depuis 2020, l'entreprise a mené des analyses annuelles de risque reposant sur :

1. Sa force d'achat en termes de volumes annuels.
2. Son impact sur l'environnement.
3. Son impact sur les droits humains au sein de différentes chaînes d'approvisionnement.

Parmi les facteurs considérés par Audemars Piguet pour identifier différents risques figurent notamment :

- Les risques associés au pays d'origine sur la base d'analyses publiques de référence, comme

le Children's Rights in the Workplace Index et la liste des « Conflict-Affected and High-Risk Areas (CAHRAS)».

- Les risques associés à des secteurs d'activités spécifiques (activité minière, élevage d'animaux, etc.).
- Les risques identifiés par des analyses internes commanditées par Audemars Piguet (par exemple des études de risques relatives aux matières premières, la matrice de matérialité, les audits, etc.).
- Les analyses externes (rapports d'ONG, articles de presse, revues spécialisées, audits, etc.) identifiées par Audemars Piguet.
- Des rapports de visites de sites et de réunions avec des experts au sein des chaînes d'approvisionnement.

Cette analyse a permis d'identifier et prioriser cinq matériaux à considérer comme « sensibles » : l'or, les diamants, les pierres de couleur, le cuir et le bois. En 2023, cette analyse s'est étendue à toutes les matières premières utilisées par Audemars Piguet et a confirmé la pertinence de ces cinq matériaux « sensibles ».

Les fournisseurs référencés comme ayant un niveau de risque résiduel « élevé » doivent être soumis à une analyse du Comité, qui décidera sous quelles conditions se

poursuivra la relation commerciale. Pour les fournisseurs affichant des niveaux de risque « moyen » et « faible », des mesures de gestion de risque sont adoptées en conséquence.

ATTÉNUATION DES RISQUES

Approche générale

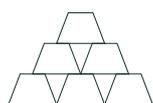
Le processus d'analyse des risques décrit ci-dessus considère l'impact des droits humains au sein des différentes chaînes d'approvisionnement, y compris le risque lié au travail des enfants. Bien que 98% des sites des fournisseurs directs de rangs 1 et 2 d'Audemars Piguet (sous-contractants et fournisseurs des fournisseurs) soient en Suisse et en France voisine, et présentent donc un faible risque de travail des enfants, Audemars Piguet a mis en place des mesures d'atténuation des risques.

Si le Children's Rights and Business Atlas statue qu'une activité ou un pays d'origine est classé en catégorie « Enhanced » ou « Heightened » dans le Workplace Index, Market Index ou Community Index, un SMETA 4 piliers ou audit équivalent pourra être exigé pour les fournisseurs de matières « non sensibles ».

En complément des audits externes, des visites de sites peuvent également être menées à intervalles réguliers par des experts internes à Audemars Piguet afin de préserver les liens entre les différentes parties de la chaîne d'approvisionnement, qu'ils impliquent ou non des matières sensibles.

MESURES D'ATTÉNUATION SPÉCIFIQUES POUR LES MATIÈRES SENSIBLES

L'analyse de risques menée en 2020 et réévaluée en 2023 a permis d'identifier et de prioriser cinq matières classées comme « sensibles » : l'or, les diamants, les pierres de couleur, le cuir et le bois.



Or

Audemars Piguet s'approvisionne en or exclusivement auprès d'affineurs suisses qui sont certifiés au Code des pratiques (COP) du RJC, et qui appliquent le devoir de diligence. La certification RJC COP couvre notamment l'interdiction du travail des enfants.

Concernant la part résiduelle d'or minier ASM (« Artisanal and Small Scale Mining ») utilisée en production, l'origine de la mine est connue. Des visites sur site et des processus de vérification déployés localement n'ont pas permis d'identifier de risques de travail des enfants.

Pour chaque kilogramme d'or acheté, Audemars Piguet contribue à deux programmes de soutien aux ASM : PX Impact® et Swiss Better Gold. Ces fonds permettent la mise en place de projets en matière de santé, d'éducation et d'amélioration des conditions de vie des familles de mineurs.



Diamants

Audemars Piguet travaille avec un nombre réduit de partenaires de longue date qui adhèrent strictement aux exigences de qualité, de devoir de diligence et de traçabilité. Tous les partenaires directs sont certifiés RJC. Audemars Piguet encourage également ses partenaires de second rang (tier 2) à obtenir la certification RJC et à suivre le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Audemars Piguet ne s'approvisionne pas en diamants provenant de zones de conflit ou à haut risque, ni de Russie ni de la Sierra Leone. En l'absence de certification, des audits sont conduits par une tierce partie. Ils garantissent un haut degré de transparence ainsi que l'exercice de pratiques éthiques menées jusqu'à la mine. La certification RJC comporte une interdiction du travail des enfants.



Pierres de couleur (émeraudes, saphirs, rubis)

Audemars Piguet ne travaille qu'avec des pierres de couleur dont l'origine est connue. L'entreprise collabore avec des fournisseurs de premier rang certifiés par le RJC. L'origine des pierres est systématiquement exigée auprès du fournisseur. Pour celles qui ne sont pas certifiées dans leur chaîne d'approvisionnement, des programmes de traçabilité prioritaires ont été déployés depuis 2021, permettant une traçabilité complète. Des audits menés par des tiers indépendants vérifiant les exigences d'Audemars Piguet, notamment le non-recours au travail des enfants, sont conduits pour chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement.



Bois et produits dérivés associés

Le bois et ses produits dérivés (papier, liège) exigent la certification FSC (Forest Stewardship Council). Les certifications PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) ou Bois Suisse sont aussi acceptées. La nature du bois et son origine sont systématiquement fournies, et le respect de la liste des espèces autorisées par le CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Flora and Fauna) est garanti. Les certifications FSC et PEFC comprennent une analyse des risques de travail des enfants.



Cuir

Depuis janvier 2022, tous les fournisseurs de bracelets en cuir sont certifiés par l'Association pour l'Assurance Qualité des Fabricants de Bracelets Cuir (AQC). Les tanneries sont toutes certifiées AQC et/ou LWG (Leather Working Group). Le cuir d'alligator utilisé pour les bracelets provient exclusivement de fermes d'élevage américaines régulièrement auditées par de tierces parties. Les cuirs bovins utilisés pour les bracelets des principales collections proviennent essentiellement d'Europe.

Les fournisseurs de cuir doivent être certifiés LWG. Tant la certification AQC que LWG comprennent une analyse des risques du travail des enfants.

MÉCANISME *D'ALERTE*

Audemars Piguet dispose d'un mécanisme d'alerte qui permet à tout employé, acteur de la chaîne d'approvisionnement ou partie prenante de faire entendre, de manière confidentielle et sans risque de représailles, toute préoccupation concernant la chaîne d'approvisionnement ou tout nouveau risque identifié.

Cette plateforme, appelée Speakupline, est disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7, dans toutes les langues concernées. Gérée par une tierce partie indépendante, elle vise à protéger les employés et les fournisseurs de premier rang (tier 1) qui remontent des actions ou des situations qui pourraient porter préjudice à l'intérêt collectif ou violer le code d'éthique professionnelle d'Audemars Piguet, surtout si ces employés ne se fient pas aux voies de communication hiérarchiques habituelles ou peuvent craindre de potentielles mesures de représailles. Cette tierce partie indépendante est responsable de traduire et/ou d'anonymiser les allégations, ainsi que de mesurer la gravité de l'alerte. Toutes les alertes pertinentes sont transmises au département d'audit interne qui conduit les investigations nécessaires.

Afin de garantir l'indépendance de l'enquête, l'audit interne s'effectue directement avec l'accord et sous la supervision du Comité d'audit et, au besoin, du Conseil d'administration.

En 2023, afin d'être à jour avec les récents développements législatifs de l'entreprise, un mécanisme semblable (accessible depuis le site web du groupe) a été déployé à destination des parties externes avec la garantie d'être ouvert à la totalité de la chaîne d'approvisionnement. Dans cette perspective, et de manière à accroître le nombre de signalements sur des problématiques telles que les violations des droits humains, le travail des enfants et les atteintes à l'environnement, Audemars Piguet a lancé un programme de sensibilisation progressive de ses fournisseurs.

En 2023, Audemars Piguet n'a reçu aucune plainte concernant le travail des enfants au sein de ses opérations ou de sa chaîne d'approvisionnement.

COOPÉRATION

AVEC LES PARTIES PRENANTES

Comprendre les besoins de ses parties prenantes est crucial pour Audemars Piguet. L'entreprise s'efforce de maintenir une approche collaborative avec ces dernières, qu'il s'agisse de ses employés, de ses clients, de ses fournisseurs ou de ses partenaires, notamment en participant à toutes les activités qui leur sont dédiées. Afin de comprendre leurs préoccupations et de s'améliorer, elle encourage également leur retour d'expérience.

Ces dernières années, Audemars Piguet a renforcé son engagement en faveur d'un changement positif dans sa chaîne d'approvisionnement grâce à des collaborations pérennes avec des institutions et des organisations qui définissent conjointement les plus hauts standards de responsabilité dans l'industrie.

- Fédération de l'Industrie Horlogère Suisse (FH) (membre depuis plus de 20 ans).
- Responsible Jewellery Council (RJC) (membre depuis 2015).
- Association pour l'Assurance Qualité des Fabricants de Bracelets Cuir (AQC) (contributeur depuis 2016).
- Forest Stewardship Council (FSC) (certification obtenue en 2017).
- B Lab Switzerland (contributeur depuis 2019).
- Swiss Better Gold (SBG) (membre depuis 2019).
- Coloured Gemstones Working Group (CGWG) (membre depuis 2022).

AMÉLIORATION *CONTINUE*

Afin de garantir une remontée rapide d'informations et être en phase avec les développements qui pourraient impacter la diligence d'Audemars Piguet, une certaine vigilance est adoptée envers les fournisseurs concernés. À chaque fois qu'un fournisseur de matières sensibles est identifié, une surveillance continue est exercée au moyen d'outils de contrôle automatisés. Le moindre soupçon de pratique s'écartant de la Charte de développement durable ou de procédures relevant du devoir de diligence est remonté sans délai auprès du Comité, lequel détermine de manière appropriée des actions à entreprendre envers le fournisseur. Un résumé complet de cette vigilance est présenté à chaque session du Comité.

L'entreprise entretient une forte culture d'amélioration continue. Le devoir de diligence raisonnable exige une formation permanente des équipes sur la complexité de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de l'évolution constante des réglementations, des meilleures pratiques et des exigences du marché, les évaluations régulières de nos processus de devoir de diligence garantissent nos capacités d'adaptation et d'ajustement.

Audemars Piguet s'engage à faire progresser continuellement sa surveillance, son système de gestion des risques et son processus de devoir de diligence, ainsi qu'à les faire évoluer au sein de l'entreprise et auprès de tous ses partenaires commerciaux. Ce premier rapport, conçu pour être ajusté de manière itérative, sera régulièrement mis à jour afin d'être en ligne avec les normes strictes de l'ODITr.

Ce rapport a été adopté par le Conseil d'administration le 22 mai 2024.

Alessandro Bogliolo
Président,
Conseil d'administration

Olivier Audemars
Vice-Président,
Conseil d'administration

